



Admr contrat de travail 60h

Par **helenebertrand**, le **24/09/2015** à **17:28**

bonjour rnje travaille depuis 8 ans pour l admr et j 'avais un contrat de 90h mensuels ,ils me l'ont passé à 60h car j'avais trouvé un autre employeur mais je me retrouve avec 60h car au bout de 3 ans ca n'a pas fait ,du coup je suis dans une precarité et je sais que maintenant c'est 24h hebdo.que faire ??merci de votre aide

Par **moisse**, le **24/09/2015** à **19:34**

Bonjour,rn[citation] je sais que maintenant c'est 24h hebdo.que faire [/citation]rnVous devez alors savoir que l'antériorité de votre contrat ne vous permet pas d'exiger ces 24 h, mais vous attribue un droit de priorité.rnPourquoi ne pas demander à l'ADMR de revoir votre contrat ?rnEn fait je suppose que vous avez déjà tenté cette démarche qui n'a pas abouti ?

Par **helenebertrand**, le **24/09/2015** à **20:25**

merci de votre réponse,j ai effectivement demander à l augmentation de mon contrat mais ils m'ont dit que ca n'etait pas possible donc si j'ai bien compris pas d'issu à cela ??

Par **moisse**, le **25/09/2015** à **07:12**

Mais si.rnSi vous avez perdu un emploi, vous êtes éligible aux allocations de chômage.